

nationale dans l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace. En 1967, le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique entré en vigueur, et de même, en 1968, l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Le Comité travaille maintenant à la préparation des projets d'accords sur la responsabilité pour les dommages causés par suite du lancement d'objets dans l'espace extra-atmosphérique.

En 1967, l'Assemblée générale demandait au Comité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique: «d'étudier la possibilité technique de communication par radiodiffusion directe par satellites ainsi que les réalisations actuelles et prévisibles dans ce domaine, de même que les conséquences de ces réalisations». Par suite de cette résolution, le Canada et la Suède ont proposé la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier la radiodiffusion directe par satellites; ils ont ensuite soumis plusieurs textes à l'étude du groupe de travail. Ces études font le point sur les aspects techniques, politiques, juridiques, sociaux, culturels et économiques de la radiodiffusion directe par satellites.

Au Canada, le Livre blanc du 28 mars 1968 établissait la nécessité pour notre pays d'avoir son propre système de communications par satellites. Le développement du pays, particulièrement du Grand Nord, se ressentirait de la baisse des coûts des services de télécommunications et de télévision accessibles à tout le pays. Ce système doit commencer ses opérations dans les prochaines années.

Les aspects internationaux de ces questions ont amené le Canada à devenir, en 1964, l'un des membres fondateurs du Consortium international des télécommunications par satellites (INTELSAT), qui comprend maintenant soixante-quinze États, et se consacre à la création et à l'exploitation d'un réseau commercial mondial de télécommunications par satellites. Le Canada a aussi pris une part active à l'utilisation internationale des satellites pour la recherche spatiale.

L'exploration et l'utilisation de l'espace exigent une large coopération internationale, notamment pour combler l'écart grandissant entre la connaissance que les pays industrialisés et les pays en voie de développement ont de l'espace, et les avantages qu'ils en retirent. L'avènement des communications instantanées à l'échelle mondiale pose des exigences nouvelles dans le domaine de la planification et de la réglementation, surtout sur le plan juridique. L'absence de cadres juridiques empêcherait un développement harmonieux et équilibré de la coopération et conduirait au chaos.